Vars
LA FORÊT BLANCHE

MAIRIE DE VARS

Note d'information à Mesdames et Messieurs les hébergeurs non professionnels,

Déclaration en mairie de meublé et n° d'enregistrement

La déclaration de location d'un meublé de tourisme

La location d'un meublé de tourisme est le fait de louer un local d'habitation meublé de manière répétée et pour de courtes durées à une clientèle de passage. Pour pouvoir louer un meublé de tourisme, vous devez respecter un certain nombre de démarches.

Vous devez déclarer le logement en mairie, en utilisant le formulaire cerfa n°14004*03.

Cette déclaration est obligatoire sauf si le logement constitue la résidence principale du loueur (occupation du meublé sur 8 mois minimum par an).

La déclaration de location d'un meublé de tourisme est adressée au maire de la commune où est situé le meublé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (article L. 324-1-1 du code du tourisme). Si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention de troisième classe, à savoir d'un montant pouvant aller jusqu'à 450 € (article R. 324-1-2 du code du tourisme et article 131-13 du code pénal) et un éventuel contrôle fiscal.

Le numéro d'enregistrement

Lors de sa déclaration auprès de la mairie, le loueur se verra délivrer un **numéro d'enregistrement composé de 13 caractères**, qu'il devra publier dans son annonce en ligne.

En effet, ce numéro s'avère indispensable à toute inscription sur les plateformes de réservation, telles que AIRBNB, ABRITEL…

→ Procédure pour générer le numéro d'enregistrement **sur le site dédié à la taxe de séjour, www.mairiedevars.com**

1-Après avoir créé votre compte hébergeur (validé par le gestionnaire de la mairie), cliquer sur l'onglet **Mes hébergements en location** de votre portail.

MAIRIE DE VARS - 05560 VARS
Tél. 04 92 46 50 09 - Fax 04 92 46 62 46
E-Mail : mairie.vars@wanadoo.fr

2- Dans la colonne grisée **Numéro de déclaration en mairie de location meublé de tourisme** cliquer sur **Créer un numéro**

3- La page **Génération du numéro de déclaration en mairie de location meublé de tourisme** apparaît.

4- Cliquer sur **Valider et créer le numéro**

5- L'hébergement est alors en attente de validation. Une fois l'hébergement validé par le gestionnaire de la mairie, vous pouvez télécharger l'attestation du numéro d'enregistrement, en cliquant sur la médaille orange 05177017306SB

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au service taxe de séjour au 04.92.46.50.09 ou à l'adresse suivante : mairie.vars.taxesejour@orange.fr